

## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

### **MERCREDI 15 MAI 2024**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 16**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 11**

**- AYANT DONNÉ POUVOIR : 5**

**- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 6**

Le 15 mai 2024, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle polyvalente des Chapelles, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

#### **PRÉSENTS**

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurence REGNIER, Gérard VERNAY, Françoise BESNARD, Michelle ANXIONNAZ, Frédéric BATAILLE

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Sééz : Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL, Capucine FAVRE

Val d'Isère : Patrick MARTIN, Véronique PESENTI-GROS

#### **EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR**

Laurent CHELLE donne pouvoir à Guillaume DESRUES

Cécile UTILLE-GRAND donne pouvoir à Yannick AMET

Nicolas MORIN donne pouvoir à Laurence REGNIER

Joëlle CAMPERS donne pouvoir à Mathieu LECLERCQ

Paul PELLECUER donne pouvoir à Lionel ARPIN

#### **EXCUSÉS**

Bourg-Saint-Maurice : Morgan LE LANN

Sééz : Eric JACQUEMOUD

Tignes : Laurence FONTAINE, Franck MALESCOUR

Villaroger : Alain EMPRIN

Val d'Isère : Gérard MATTIS

#### **SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

**Michelle ANXIONNAZ est désignée secrétaire de séance**

**2024-48 CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF -  
GESTIONNAIRE RESSOURCES HUMAINES**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L.313-1 et L.332-8 ;

**VU** le budget de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise ;

**VU** le tableau des effectifs existant ;

**Conformément** à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique susvisé, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

**Considérant** la nécessité de créer un emploi permanent de gestionnaire Ressources Humaines, au grade d'adjoint administratif, à temps complet, suite à la réorganisation du service Ressources Humaines ;

**VU** l'avis du bureau communautaire en date du 7 mai 2024 ;

Il est proposé la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps complet afin d'assurer les fonctions de gestionnaire ressources humaines

Cet emploi permettra d'exercer les missions suivantes :

- Secrétariat du service Ressources Humaines : suivi des visites médicales, prise de rendez-vous du service, recevoir et orienter les demandes ;
- Gestion du temps de travail : suivi des temps de travail, des congés annuels et Compte Epargne Temps, droits à RTT et gestion des autorisations spéciales d'absences, suivi des heures supplémentaires ;
- Tenue, mise à jour et archivage des dossiers individuels des agents ;
- Gestion et suivi des formations : inscriptions aux formations, mise en place et suivi du plan de formation, de règlement de formation et du plan de développement des compétences ;
- Entretiens professionnels : préparation des dossiers, analyse approfondie des entretiens professionnels ;
- Création et suivi du Comité Social Territorial ;
- Gestion des tickets restaurants ;
- Renfort occasionnel sur les missions du Responsable du service (dossier de promotion interne, de retraite) ;

**Le conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **CREE** à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024, un emploi de gestionnaire Ressources Humaines dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet ;
- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget 2024 de la communauté de communes de Haute-Tarentaise.

**Yannick AMET**

Président

